

DÉPARTEMENT
DE L'AISNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical –
Séance du 10 mai 2019**

TRESORERIE DE
SOISSONS

**DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**

Séance du 10/05/2019

Le 10 mai 2019 à neuf heures, le Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de GrandSoissons Agglomération, à CUFFIES, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

OBJET :

Nombre de délégués en exercice : 25

Projet de Territoire

Présents (24): Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Pascal TORDEUX ; Séverine PELLETIER ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Patrick DUFOUR (suppléant de Laurent CAUDRON) ; Viviane CORDEVANT (suppléante de Stéphanie LEBEE-DELATTRE) ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Benoît LETRILLART, Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Thierry GILLES (suppléant de Céline LE FRERE) ; Rémi VANLERBERGHE (suppléant de Jean SAUMONT) ; Jean CHABROL ; François RAMPENBERG ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (suppléant de Claude MADIOT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

Demandes de
subventions

Excusés (6): Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Claude MADIOT, Céline LEFRERE, Jean SAUMONT, Laurent CAUDRON, Arnaud BATTEFORT

VOTE :

Adopté à l'unanimité

13/05/19

Affiché le

13/05/19

Transmis le

13/05/19

Certifié exécutoire, le

Jean Pascal BERSON a été élu secrétaire.

Le PETR du Soissonnais et du Valois doit élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Le Président

Jean-Marie CARRE

Ce document de prospective a vocation à définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui seront conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.

L'objectif est de disposer d'une vision partagée à l'échelle du Soissonnais et du Valois, déclinable à différentes échelles (PETR, EPCI) et permettant le renforcement de l'attractivité du territoire.

Pour mener à bien ce projet, il est recommandé de solliciter les services d'un bureau d'études. En effet, confier une mission d'accompagnement à un prestataire spécialisé permettrait de bénéficier d'une expertise en analyse et en stratégie territoriale, mais également en animation de démarches participatives.

Le montant prévisionnel de cette action est estimé à 66 000 € TTC.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5741-2 relatif aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux ;

Vu l'avis du Bureau en date du 26 avril 2019 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de confier une mission d'accompagnement à un bureau d'études pour l'élaboration du projet de territoire du PETR du Soissonnais et du Valois ;

DIT que les crédits suivants seront inscrits au budget primitif 2019 : 66 000 € TTC

ADOpte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INTITULE	MONTANT EN € TTC	FINANCEURS	%	MONTANT EN €
Elaboration du projet de territoire	66 000,00 €	Etat (FNADT)	30%	19 800,00 €
		REGION	40%	26 400,00 €
		Reste à charge PETR du Soissonnais et du Valois	30%	19 800,00 €
TOTAL	66 000,00 €	TOTAL	100 %	66 000,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre FNADT, et auprès de la Région, au titre du soutien à l'ingénierie PRADET, pour la réalisation de cette action.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

13 MAI 2019

Le Président

Jean-Marie CARRE